

**Arrêté du 2 mai 2022**  
**portant nomination des membres du conseil d'orientation**  
**assistant l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière**

NOR : INTS2207806A

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 modifié relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 2 bis ;

Vu le décret n° 2001-784 du 28 août 2001 portant création du Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 modifié relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la composition, les missions et les modalités de fonctionnement du conseil d'orientation qui assiste l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière ;

Vu les propositions des ministères concernés,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Magali DEMOTES-MAINARD est nommée présidente du conseil d'orientation.

**Article 2**

Sont nommés membres du conseil d'orientation :

1° En qualité de personnalités désignées en raison de leurs compétences en matière de sécurité routière :

M. Gilles DUCHAMP, Mme Blandine GADEGBEKU, M. Emmanuel LAGARDE.

2° En qualité de représentant de l'Institut national de la statistique et des études économiques :

M. Patrick SILLARD.

3° En qualité de représentants de ministères :

M. Xavier NIEL, représentant le ministère chargé des collectivités territoriales,

Mme Fabienne ROSENWALD, représentant le ministère chargé de l'éducation nationale,

M. Martin BOUTIER, représentant le ministère chargé de l'intérieur,

Mme Christine GONZALEZ-DEMICHEL, représentant le ministère chargé de l'intérieur,

Mme Béatrice SEDILLOT, représentant le ministère chargé des transports,

M. Pascal CHEVALIER, représentant le ministère chargé de la justice,

Mme Diane NAOURI, représentant le ministère chargé de la santé,

M. Ceren INAN, représentant le ministère chargé du travail.

### **Article 3**

L'arrêté du 16 décembre 2019 portant nomination des membres du conseil d'orientation qui assiste l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière est abrogé.

### **Article 4**

La déléguée à la sécurité routière est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mai 2022.

Pour le ministre et par délégation :  
*La déléguée à la sécurité routière,*  
M. Gautier-Melleray